

## **ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC**

**Précisions concernant le volet développement  
des compétences et la plateforme web  
collaborative et de maillage**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>OBJECTIFS DU DOCUMENT</b>	<b>4</b>
<b>PRINCIPES GÉNÉRAUX</b>	<b>4</b>
<b>ADMISSIBILITÉ AUX FORMATIONS</b>	<b>4</b>
Types de formations admissibles .....	5
<b>FRAIS DE FORMATION</b>	<b>5</b>
Principe général .....	5
Exceptions .....	6
Modalités d'inscription et politique d'annulation du microprogramme en gestion du développement local .....	7
<b>HEURES DE FORMATION</b>	<b>8</b>
Orientations.....	8
Formations courtes .....	8
Microprogramme de 2 <sup>ème</sup> cycle universitaire.....	8
Présence aux formations .....	9
<b>PLATEFORME WEB DE COLLABORATION ET DE MAILLAGE</b>	<b>9</b>
Objectifs de la plateforme .....	9
Inscription à la plateforme .....	10
Animation de la plateforme .....	10
Clientèle ciblée par la plateforme .....	10
<b>VOUS AVEZ DES QUESTIONS?</b>	<b>10</b>

## CONTEXTE

Accès entreprise Québec est doté d'une enveloppe de 7.5M\$ pour soutenir des activités de développement des compétences et des outils d'interventions pour les conseillers en développement économiques, notamment ceux qui œuvrent au sein des services de développement économique des MRC et organismes délégataires. Ces activités seront déployées dans un contexte national.

## OBJECTIFS DU DOCUMENT

Orienter la prise de décision des services de développement économique au sein des MRC ou le cas échéant de ses organismes délégataires, concernant l'inscription aux formations destinées aux conseillers économiques de leur région.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Favoriser le rehaussement des compétences des professionnels en développement économique.
- Favoriser le transfert des connaissances acquises en formation vers la pratique du conseiller et l'intégration et le maintien des compétences.
- S'assurer d'avoir un équilibre entre les heures de formation et le travail du conseiller en développement économique auprès des entreprises.
- Rendre les formations accessibles au plus grand nombre des conseillers en développement économique qui œuvrent au sein des services de développement économique des MRC et ses organismes délégataires.

## ADMISSIBILITÉ AUX FORMATIONS

En ce qui concerne l'accès aux formations offertes par les partenaires d'Accès entreprise Québec, celles-ci seront offertes autant aux nouvelles ressources qu'aux professionnels déjà en poste.

- Pour la formation de base en développement économique, la priorité sera donnée aux nouvelles ressources, en début de carrière, qui ont besoin d'acquérir des compétences fondamentales pour bien effectuer leur travail.
- Par ailleurs, d'autres formations d'appoint et spécialisées seront offertes et viseront les conseillers plus expérimentés.

L'offre de formation cible les compétences attendues dans un rôle de conseiller en développement économique et s'adresse uniquement aux professionnels.

- Les formations relevant d'autres partenaires ou dépassant le nombre de gratuités offertes dans le cadre d'Accès entreprise Québec sont aux frais des MRC ou des organismes délégataires.
- En ce qui concerne l'intérêt du personnel cadre à suivre certaines de ces formations, celles-ci risquent de ne pas répondre au développement des compétences managériales et au contexte de travail d'un gestionnaire.

## TYPES DE FORMATIONS ADMISSIBLES

### Formations ciblées ou spécialisées

Celles-ci sont favorisées dans le cadre d'Accès entreprise Québec. Elles permettent d'accroître les compétences des professionnels en accompagnement des entreprises.

### Formations d'aide à la tâche

Ce n'est pas le but premier de ce volet d'Accès entreprise Québec. Toutefois, nous laissons celles-ci à la discrétion de la MRC ou de l'organisme délégataire. Il relève de la responsabilité des MRC ou des organismes délégataires de planifier leurs besoins de formation pour leur main-d'œuvre.

**Exemples d'aide à la tâche :** Implantation d'un CRM, Excel avancé, logiciel de prévisionnels, etc.

## FRAIS DE FORMATION

Les services en développement économique intégrés dans la MRC ou les organismes délégataires sont responsables d'identifier les professionnels au sein de leurs équipes qui devront suivre les formations offertes dans le cadre d'Accès entreprise Québec selon les besoins individuels et les spécificités de chaque organisation.

Voici différentes situations pouvant se présenter :

- Il y a une formation ciblée pour les 2 nouvelles ressources Accès entreprise Québec et vous constatez que celle-ci serait pertinente également pour une autre ressource déjà en poste dans votre organisation. Il est possible que cette dépense en formation avec un partenaire Accès entreprise Québec puisse être considérée admissible au niveau des frais d'administration d'Accès entreprise Québec (Max. 5 % des frais d'administration). Dans ce cas de figure, les coûts des formations devront être défrayés directement auprès du prestataire de formation.
- **Participation à une formation d'un autre formateur ou d'un autre partenaire:** Les frais sont à la charge des MRC ou organismes délégataires. Ces frais pourraient également être une dépense admissible dans les frais administratifs d'Accès entreprise Québec.
- **Participation à un congrès :** Bien qu'un congrès puisse offrir des formations d'appoint, ce ne sont pas des dépenses admissibles dans les orientations d'Accès entreprise Québec.

## PRINCIPE GÉNÉRAL

Chaque service de développement économique (intégré à une MRC ou délégataire) a droit à 2 participations gratuites par formation, et ce, pour la durée de l'entente Accès entreprise Québec, pour les activités suivantes<sup>1</sup> :

### Programmation préliminaire de l'APDEQ pour 2021-2022:

- Initiation au développement économique.
- Exercer son rôle de conseiller : les fondements pratiques du métier.
- Canevas du modèle d'affaires (Business model Canvas)

---

<sup>1</sup> Les sujets de formation seront actualisés selon les besoins qui émergeront en cours de la mise en œuvre et suivant les planifications annuelles des activités, et ce, jusqu'au mois de mars 2025.

- Accompagnement au transfert d'entreprise
- Préparation à l'investissement étranger
- Rétention et expansion d'une entreprise
- Interpréter les indicateurs économiques

### Activités offertes par l'université de Sherbrooke en collaboration avec l'APDEQ:

- Microprogramme en gestion du développement local. Parcours de 3 cours menant à la Certification de développeur économique (D.Éc.). (Veuillez consulter les modalités d'inscription et la politique d'annulation)
  - DVL 839 : Profession – Conseiller.
  - DVL 838 : Le conseil stratégique en développement économique.
  - DVL 840 : La gestion de projet en développement économique.

### Activités offertes par l'École des entrepreneurs du Québec :

- Méthodologie de la roue de la croissance

En résumé, si la MRC ou l'organisme délégataire s'est prévalu de ses deux (2) gratuités dès la première année de l'initiative Accès entreprise Québec, elle ne pourra réutiliser 2 autres gratuités pour la même formation, même si de nouvelles ressources s'ajoutent sur la durée de l'entente. C'est deux (2) gratuités au maximum, et ce, une seule fois par formation avec les partenaires Accès entreprise Québec.

## EXCEPTIONS

Une (1) participation gratuite par service de développement économique (intégré à une MRC ou délégataire) pour les activités suivantes :

- Cellules de codéveloppement (activité offerte par l'APDEQ)
- Principes de la relance (activité offerte par l'EEQ)

Si plusieurs professionnels en développement économique voulaient suivre les mêmes activités de formation, les frais devraient être assumés par l'organisation auprès des organismes offrant les activités énumérées précédemment.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET POLITIQUE D'ANNULATION DU MICROPROGRAMME EN GESTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

À l'inscription à l'un des 3 cours menant à la Certification de développeur économique (D.Éc.), le participant a la responsabilité de faire un dépôt par carte de crédit.

- Nouvel étudiant : 575 \$
- Étudiant déjà actif au programme : 450 \$

En cas de désistement avant la date de retrait de cours (avant la séance 5) : 395\$ seront remboursés au participant.

En cas de désistement dès la séance 5 : aucun remboursement.

En cas d'abandon ou d'échec: aucun remboursement.

Sur réussite du cours, le dépôt complet sera remboursé.

Le participant s'engage au microprogramme de 2e cycle sur une base individuelle. L'APDEQ, l'Université de Sherbrooke et le Ministère de l'économie et de l'innovation ne sont pas responsables des ententes entre le participant et son organisation. Le participant doit voir à ce que son organisation lui procure les conditions favorables à sa réussite.

Les montants indiqués ci-dessus sont pour les participants réputés résidents du Québec, selon les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science du Québec.

[https://www.usherbrooke.ca/admission/fileadmin/sites/admission/documents/admission/Couts\\_et\\_aide\\_financiere/Preuve\\_Residence\\_Quebec\\_MESRS\\_Annexe2.pdf](https://www.usherbrooke.ca/admission/fileadmin/sites/admission/documents/admission/Couts_et_aide_financiere/Preuve_Residence_Quebec_MESRS_Annexe2.pdf)

Les participants ne fournissant pas les preuves exigées auront des frais supplémentaires pour non-résidents du Québec. Ces frais sont à la charge du participant et ne sont pas couverts par la mesure AEQ. Pour toute question, veuillez écrire à [clb.eg@usherbrooke.ca](mailto:clb.eg@usherbrooke.ca)

# HEURES DE FORMATION

## ORIENTATIONS

- S'assurer d'un bon équilibre et d'une saine conciliation entre les heures de formation à suivre et le travail du professionnel dans le cadre d'Accès entreprise Québec (d'épauler les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires; de diriger les entreprises vers les programmes ou services appropriés; de faciliter les démarches de financement en lien avec leurs projets, etc.).
- Nous encourageons la participation en classe, la réflexion et les échanges lors des séances, nous exigeons la présence des participants aux formations pour une meilleure intégration des connaissances et un meilleur suivi des contenus.
- Nous déconseillons qu'un même professionnel soit inscrit à plusieurs formations pouvant créer des conflits d'horaire et des absences inévitables. De plus, il est important de prendre le temps d'intégrer les compétences acquises en classe pour les intégrer dans la pratique professionnelle du conseiller.

## FORMATIONS COURTES

Une conjugaison d'inscriptions aux formations courtes peut s'inscrire dans un horaire qui valorise la conciliation travail-formation. Cependant, dès qu'on y insère un cours du microprogramme, la charge horaire est imposante en matière de formation.

En ce qui concerne le suivi des formations courtes uniquement, la charge de formation, en moyenne, ne devrait pas dépasser 6 heures par semaine par session ou par période (p.ex. automne, hiver, printemps).

**Exemple :** Une personne voulant s'inscrire à un cours du microprogramme et à des formations courtes pour la même session d'automne doit faire un choix entre l'un ou l'autre en se désistant au cours du microprogramme ou aux formations courtes.

## MICROPROGRAMME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE UNIVERSITAIRE

Il faut prévoir une charge d'environ 90 heures au total pour 1 seul cours du microprogramme en gestion du développement local offert par le Centre Laurent Beaudoin de l'Université de Sherbrooke en partenariat avec l'APDEQ.

À cet égard, nous vous conseillons de suivre un seul cours du microprogramme de deuxième cycle universitaire par session et ne pas ajouter des formations courtes à cette charge académique de 90 heures.

**Exemple :** Un participant voulant s'inscrire à un ou plus de cours du microprogramme dans la même session doit s'inscrire à un seul cours du microprogramme par session. Aucune inscription aux formations courtes devrait s'ajouter pour la même session au cours du microprogramme pour ce participant.



## PRÉSENCE AUX FORMATIONS

La présence des professionnels est attendue et obligatoire pour toute la durée d'une activité de formation. Une attestation de participation sera décernée au participant, dans la mesure où le taux d'absentéisme n'excède pas 20 % des heures prévues à la formation.

En vue d'avoir un aperçu du nombre d'heures de formation à suivre, veuillez trouver, à titre de référence, une liste<sup>2</sup> d'activités offertes et les heures de formation à suivre dans le cadre de l'initiative Accès entreprise Québec:

Activités de formation	Heures de formation
DVL 839 : Profession Conseiller.	30 heures en classe, plus 4-6 heures par semaine (60-90 heures) pour travaux et lectures hors-cours. Minimum de 90 heures au total.
DVL 838 : Le conseil stratégique en développement économique.	30 heures en classe, plus 4-6 heures par semaine (60-90 heures) pour travaux et lectures hors-cours. Minimum de 90 heures au total.
DVL 840 : La gestion de projet en développement économique.	30 heures en classe, plus 4-6 heures par semaine (60-90 heures) pour travaux et lectures hors-cours. Minimum de 90 heures au total.
Canevas du modèle d'affaires	6 heures
Exercer son rôle	9 heures
Initiation au développement économique	21 heures
Préparation investissement	6 heures

## PLATEFORME WEB DE COLLABORATION ET DE MAILLAGE

La plateforme web collaborative permettra de faire converger les acteurs du développement économique local et régional concernés par Accès entreprise Québec.

### OBJECTIFS DE LA PLATEFORME

Cette plateforme proposera et diffusera des activités de partage et de formation en continu traitant des compétences en développement économique. Elle permettra aux organismes et conseillers de développement économique de mieux connaître leur offre de service respective et d'établir des collaborations à long terme pour mieux soutenir les entreprises de l'ensemble des régions du Québec.

---

<sup>2</sup> Cette liste sera actualisée selon les calendriers publiés par nos partenaires et les besoins qui émergeront en cours de la mise en œuvre jusqu'au mois de mars 2025

## INSCRIPTION À LA PLATEFORME

Pour faire partie de cette communauté axée sur la collaboration, les intervenants en développement économique devront s'inscrire à la plateforme. Grâce à la création d'un compte personnalisé, chaque conseiller aura accès, entre autres à :

- Son profil de compétences ;
- Une offre d'activité de développement personnalisée, selon ses compétences;
- Une série d'outils destinés à l'accompagnement des entrepreneurs (diagnostics, plans d'intervention, modèles, etc.) ;
- Un calendrier personnalisé des activités (incluant des activités synchrones telles que des webinaires, formations, tables rondes, co-développements ou conférences) ;
- Aux espaces de discussion sur diverses thématiques;
- Une section d'actualités selon sa région et ses intérêts.

## ANIMATION DE LA PLATEFORME

Celle-ci sera animée par un responsable de l'intégration des communications et de la gestion des membres, qui sera également responsable de développer des outils de communication et un contenu dynamique et qui répond aux besoins du public cible.

Une tournée des régions est prévue en mois de janvier 2022 pour présenter la plateforme AEQ aux conseillers en développement économique.

## CLIENTÈLE CIBLÉE PAR LA PLATEFORME

### Organismes de développement économique local et régional

- Offrant des services aux entreprises
- Voulant partager leur expertise et leurs programmes auprès d'autres professionnels de l'écosystème
- Qui s'engagent à participer activement aux activités d'animation de la plateforme

### Tout intervenant ou professionnel en développement économique au sein d'un organisme et ayant comme mandat :

- D'épauler les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires
- De diriger les entreprises vers les programmes ou services appropriés
- De faciliter les démarches de financement en lien avec leurs projets

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

En cas de doute, veuillez communiquer à l'adresse [aeq@economie.gouv.qc.ca](mailto:aeq@economie.gouv.qc.ca)





[economie.gouv.qc.ca](http://economie.gouv.qc.ca)